

OLIVIER DUSSOPT
SECRETAIRE D'ÉTAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 18 mai 2018
N° 281

Communiqué de presse

Restitution de la première campagne de testing sur l'orientation sexuelle dans la fonction publique

Au lendemain de la journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, M. Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès de M. Gérard DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics, a présidé ce matin la réunion de restitution des travaux de M. Yannick L'HORTY, professeur d'économie, directeur de la fédération « Travail, Emploi et Politiques publiques » au CNRS, et de Mme Pascale PETIT, économiste, maître de conférence à l'université d'Evry Val d'Essonne, sur les risques de discrimination anti-LGBT dans la fonction publique.

Organisée en partenariat avec la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT et en présence de M. Frédéric POTIER, délégué interministériel, la réunion rassemblait plusieurs associations de défense des droits LGBT.

Il s'agit de la deuxième campagne de testing réalisée sur l'accès à l'emploi dans la fonction publique, et de la première en France organisée sur les risques de discrimination fondés sur le critère de l'orientation sexuelle. Ce premier travail exploratoire, conduit sur deux métiers différents dans les trois versants de la fonction publique et dans le secteur privé, a permis d'affiner la méthodologie et de mettre en évidence des différences de traitement qu'il conviendra d'évaluer de manière plus précise et approfondie lors d'une prochaine campagne de testing.

Ainsi le nombre de contacts et le nombre de réponses positives sont plus faibles et le temps de réponse plus élevé pour le candidat signalant son orientation sexuelle à travers sa participation à l'organisation des Gay Games. En revanche, si l'on se concentre sur le taux de réponse positive, il n'y a pas de discrimination à l'embauche significative : l'accès à un entretien d'embauche est globalement comparable pour le candidat de référence et le candidat suggérant son homosexualité, dans les deux professions testées, dans les secteurs public et privé.

Ce testing constitue une des actions emblématiques du plan gouvernemental de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT, porté par la DILCRAH. Il sera renouvelé. Le secrétaire d'Etat a rappelé la détermination du Gouvernement à agir au quotidien contre tous les actes de discrimination ou de violence à l'encontre des personnes LGBT et le devoir d'exemplarité des employeurs publics. « *En tant qu'administrations et employeurs, nous avons une responsabilité importante, celle de contribuer par nos actions, et nos modes de fonctionnement, en interne, comme vis-à-vis de l'extérieur, à promouvoir une société et un milieu professionnel plus ouverts, plus tolérants et plus respectueux* ».

L'engagement a été pris de poursuivre et amplifier ces travaux d'évaluation des risques de



discrimination dans la fonction publique. En application du décret n°2018-114 du 16 février 2018, sera déployé le système d'information « base concours » permettant de collecter, dans des conditions encadrées par la CNIL, des données à caractère personnel sur les candidats aux concours de la fonction publique afin de développer les études et statistiques sur l'accès à la fonction publique. Ce dispositif, couvrant les trois versants de la fonction publique, sera opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2020.

Contact presse :

Secrétariat du chef de cabinet : 01 53 18 45 75 / Adresse mail : chefcab.semacp@cabinets.finances.gouv.fr



Toute l'actualité du ministère sur les réseaux sociaux